

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON) – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN.

Secrétaire de Séance : M. Bernard DECLERCK.

N° 2023-06 - Objet : Subvention de fonctionnement 2023 à l'OGEC Sainte-Marie / convention contrat d'association.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Après avoir rappelé le contrat d'association n°1 565 signé entre l'État et l'école privée Sainte-Marie, avec effet au 1^{er} septembre 2007 pour une durée de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction ainsi que la convention y afférente entre le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie, le Président de l'OGEC et la Commune en date du 1^{er} octobre 2007,

Madame Gaëlle COMBRIS indique que la participation est basée sur le coût d'un élève de l'école publique Gutenberg (compte administratif 2022) : 723,44 € x 137 élèves verlinghemmois, soit 99 111,00 €.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **décide d'octroyer à l'OGEC Sainte-Marie une subvention d'un montant de 99 111,00 € pour l'année 2023.**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023, article 6574.**

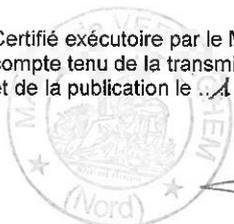
La secrétaire de séance,
Bernard DECLERCK.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/04/2023
et de la publication le 14/04/2023 Thierry BONTE, Maire.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215906116-20230406-DEL_2023_06-DE



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2023_06
Objet :	Subvention OGEC Ste-Marie 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215906116-20230406-DEL_2023_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20230406-DEL_2023_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	854 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2023_06.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20230406-DEL_2023_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	87.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2023 à 17h13min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2023 à 17h14min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2023 à 17h15min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 avril 2023 à 17h25min10s	Reçu par le MI le 2023-04-13